

Pour répondre à toutes vos interrogations, nous avons compilé les 15 questions les plus fréquemment posées dans notre FAQ. Si toutefois vous ne trouvez pas de réponse à l'une de vos questions, nous restons à votre disposition. Contactez-nous.

- **Q : Quel est le nombre de participants possible pour chaque heure incluse dans les forfaits ?** **R : ** Le nombre de participants est flexible et ajusté selon vos besoins spécifiques. Toutefois, pour des raisons de sécurité, nous recommandons : vingt personnes pour un public majeur, dix-huit pour un public âgé de 6 à 17 ans, et huit pour les publics âgés de moins de 6 ans.
- **Q : Quel public ciblez-vous ?** **R : ** Nos activités s'adressent à un public de 1 à 99 ans, sans restriction de niveau requis. Nous adaptons nos activités à toutes les tranches d'âge, de la petite enfance à la personne âgée, y compris les publics en situation de handicap.
- **Q : Quels sont les moyens matériels nécessaires ?** **R : ** Notre service se distingue en proposant des activités qui nécessitent peu ou pas de matériel. Cependant, certaines activités peuvent en demander. Dans ces cas, le matériel nécessaire est fourni par nos intervenants, vous n'avez donc pas à vous en soucier.
- **Q : Quelles qualifications ont les intervenants ?** **R : ** Tous nos intervenants sont formés, détenteurs d'un diplôme de l'éducation, de l'animation et du sport et sont certifiés par nos agences.
- **Q : Où peuvent se dérouler les activités ?** **R : ** Toutes nos activités peuvent se dérouler en intérieur ou en extérieur. Nos intervenants se déplacent où vous le souhaitez.
- **Q : Quand pouvez-vous intervenir ?** **R : ** Nos intervenants s'adaptent à vos besoins ; Nos interventions sont flexibles ; été ou hiver, en journée, en soirée, les week-ends, durant les vacances et/ou les jours fériés.
- **Q : Quelle est la fréquence des interventions ?** **R : ** Dans le respect du volume horaire inclus dans le forfait que vous aurez choisi, nos planificateurs organisent les interventions en fonction de vos besoins. Chaque mois, un planning vous est envoyé par mail ou par l'application mobile de l'Agence.
- **Q : Toutes les activités proposées sont-elles répertoriées dans le catalogue ?** **R : ** Non, le catalogue est mis à jour chaque semaine et nous encadrons toutes les activités que vous désirez, même celles qui ne sont pas répertoriées dans notre catalogue.
- **Q : Que faire si je souhaite une activité qui n'est pas dans le catalogue ?** **R : ** Si vous avez une demande d'activité spécifique (Ex numérique, prévention etc...), il faut en informer votre agence de proximité. Elle se chargera de trouver un intervenant dans son réseau pour répondre au mieux à votre besoin.
- **Q : Comment l'Agence s'adapte-t-elle aux divers besoins ?** **R : ** L'Agence personnalise ses services d'encadrement d'activités en fonction de vos besoins. Elle peut intervenir sur diverses thématiques et vous accompagner dans le choix des activités et la sélection de votre forfait si nécessaire.

- **Q : Proposez-vous des formules d'activités personnalisées pour les enseignes ou marques ?** **R : **Si vous êtes une marque ou une enseigne, l'Agence peut concevoir une formule d'activités adaptées et la personnaliser à votre secteur. Par exemple, si vous êtes une enseigne esthétique et cosmétique, notre agence peut (dans votre réseau de magasins) organiser de manière ludique et innovante des activités de découvertes thématiques et promotionnelles pour votre clientèle. (Maquillage, socio-esthétique, la création de produits, etc.)
- **Q : Comment sont sélectionnés les intervenants ?** **R : ** Les intervenants avec lesquels nous travaillons sont recrutés avec soin, certifiés par nos services, possèdent une expérience significative et sont habilités à encadrer toutes les activités que nous proposons ou que vous souhaitez. Tous nos intervenants ont attesté sur l'honneur qu'ils ne sont pas condamnés et qu'ils ne sont pas interdits d'encadrer des activités auprès d'un public. De plus, nous vérifions tous les trois mois leur casier judiciaire numéro 3 et signent une charte d'engagement et de bonne conduite.
- **Q : Que se passe-t-il si le nombre de participants dépasse le taux d'encadrement recommandé ?** **R : ** Un deuxième intervenant pourra être positionné, deux heures pourront être déduites du forfait, ou le décompte des heures prévues dans le forfait s'effectuera proportionnellement à l'augmentation du taux.
- **Q : Quels types d'activités vos intervenants peuvent-ils encadrer ?** **R : **Nos intervenants peuvent encadrer tous types d'activités grâce à leurs diplômes.
- **Q : Les activités peuvent-elles être adaptées en stages de plusieurs jours ?** **R : ** Oui, toutes les activités proposées peuvent s'adapter à votre public et être transformées en stage d'un à plusieurs jours selon vos besoins.